

Conseil d'école du 29 mars 2012 à 18h Aménagement pédagogique des écoles élémentaires Michel Ballion et Jean de la Fontaine LE BARP

Présents : La mairie : Monsieur Sarrazin

Parents : Mesdames Guillo, Zakri, Maurin, Letullier, Bergougnoux-Dutartre, Madarassou et Raymond et messieurs Catrice, Laplace-Treyture et Comallonga.

L'équipe enseignante : Mesdames Capdepont, Picabéa, Trouilh, Laulom, Limonne, Sarrazin, Rault, Boutier, et messieurs Belou et Boué.

La DDEN : Madame Muyard

Absents : Madame l'inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription d'Arcachon sud, Madame Benaïoun et Mesdames Picabéa, Clavé et Finance enseignantes sont excusées.

1. Approbation du compte-rendu du dernier conseil d'école.

Le CR du conseil d'école du 7 novembre est approuvé à l'unanimité.

2. Organisation du temps scolaire.

Carte scolaire : prévisions d'effectifs à la rentrée 2012

M. Sarrazin indique qu'il n'y a, pour l'instant, pas de changement par rapport à ce qui avait été prévu lors du premier conseil d'école, des logements sociaux pourraient ramener une dizaine d'élèves mais rien n'est précisé.

Il précise aussi que la carte scolaire de la commune est normalement gérée par une commission issue de la caisse des écoles. Celle-ci devant être démantelée, les nouvelles dispositions de carte scolaire devront tout de même être décidées.

3. Mairie

3.a. Maintenance du matériel / travaux / Agrandissement

Mme Capdepont demande à la mairie de bien vouloir remplacer la terre des jardinières (souillée par du désherbant), pour pouvoir effectuer de nouvelles plantations avec les élèves ; ainsi que de condamner les angles morts de la cour, ce qui a déjà été demandé précédemment.

La mairie prévoit de condamner l'accès derrière l'actuelle BCD. Travaux prévus dans le budget mairie.

L'école fait remarquer que le petit portail au fond de la cour ne ferme pas.

Les parents d'élèves s'inquiètent du fait que les enfants puissent facilement enjamber les murs ou passer par-dessus ce portail, pour aller récupérer un ballon etc....

M. Sarrazin précise qu'une réunion avec la CDC a été faite pour prévoir les besoins de l'école d'ici 2013.

Si l'école reste en RRS 9 classes sont à prévoir, sinon 5 classes à créer suffisent.

Les futurs travaux prévoient pour Michel Ballion :

- de supprimer les algécos, et faire trois classes supplémentaires (extensibles à 5) attenantes à l'actuel bâtiment d'accueil (qui sera lui aussi modifié).
- Un nouveau préau devant les nouvelles classes
- Le bâtiment d'accueil serait transformé en une salle contenant l'informatique et une BCD.
- Une infirmerie serait créée, attenante au bureau de la directrice (lui-même agrandi)
- Création d'une salle polyvalente de 100m²
- Construction d'une structure plus importante pour l'APS/ l'ALS.

M. Boué fait remarquer qu'en terme de surveillance et de sécurité des élèves, l'utilisation d'une salle contenant une partie informatique et une BCD ne semble pas être très pertinente : les élèves ne seront pas tous à la vue de l'enseignant car cachés par les bibliothèques.

M. Sarrazin précise que cette demande a été formulée par l'inspectrice.

Il indique aussi que le coût estimé des travaux s'élève à environ 1 800 000 euros/HT.

Montant réglé par la CDC.

La mairie aura à sa charge le matériel de classes ainsi que l'aménagement des abords.

Les parents de l'AAPE posent la question de la taille de la future cour de récréation.

M. Sarrazin répond que la surface qu'occuperont les nouvelles structures sera de 880m² sur 3 918 m².

Mme Capdepon souhaite que les enseignants soient associés au projet de transformation et demande que la mairie renvoie à l'école une nouvelle fiche récapitulative des éléments du projet.

Actuellement rien n'est définitif, la mairie doit lancer un appel d'offre pour choisir un architecte.

Les parents AAPE demandent s'il ne serait pas préférable de parler des bases du projet avant de le soumettre à un architecte.

M. Sarrazin indique que c'est d'abord l'architecte qui fixe les bases, bases qui seront ensuite discutées.

Les travaux devraient être terminés en 2014 au plus tard.

M. Boué se questionne sur le devenir de la salle informatique (située actuellement dans un algéco) pendant les travaux.

La mairie n'a pas encore prévu toutes les règles de sécurité, ni l'ordre exact des démolitions. Tout doit être précisé.

M. Belou souhaite qu'après les travaux de Michel Ballion, l'école d'Haureuil puisse bénéficier d'un vrai agrandissement si de nouvelles classes sont nécessaires.

Des personnels de mairie étant venus prendre des mesures aux fenêtres de la salle des maîtres, Mme Capdepont interroge la mairie sur la date de remplacement des vieux rideaux.

M. Sarrazin ne semble pas au courant.

3.b. Budget ; Equipement

Mme Capdepont explique que malgré les nombreuses visites du réparateur, la photocopieuse de l'école montre de gros signes d'usure. Elle demande si la machine ne pourrait pas être remplacée.

La mairie indique que le réparateur doit leur fournir des pièces justificatives et un compte-rendu. De plus M. Sarrazin ne sait pas s'il s'agit d'un contrat de location ou d'un contrat de maintenance. Il doit se renseigner. Les parents de la FCPE précisent que la location de ce genre de matériel est un système plus performant à l'usage qu'un achat.

La directrice de Michel Ballion redemande à ce que toutes les classes soient équipées d'un ordinateur.

M. Sarrazin répond qu'ils ne sont pas prévus au budget.

M. Boué explique que l'ordinateur de son TBI montre des signes de fatigue. Il fera faire un devis par M. Kauffmann, puis le transmettra à la mairie.

L'école d'Haureuils demande une alimentation extérieure en eau (« classe au soleil »).

M. Sarrazin précise que le budget scolaire restera le même en 2012.

3.c. PPMS

Les deux directeurs d'école indiquent que le document du PPMS a été transmis à la mairie mais qu'ils n'ont toujours pas eu de retour.

M. Sarrazin est surpris car ceux des autres écoles ont déjà été renvoyés.

Les couvertures de survie sont arrivées à Haureuils. Pour Michel Ballion, la directrice doit faire le point avec les dames de cantine pour vérifier si elles ont été reçues. Cependant M. Belou fait remarquer que de nombreux équipements obligatoires pour la mise en place du PPMS ne sont toujours pas fournis (stock de bouteilles d'eau, matériel de confinement...).

3.d. Précisions sur les rôles et responsabilités de chacun à l'école.

Les directeurs expliquent que certains parents confondent le rôle de l'école et le rôle de la mairie, notamment concernant les problèmes liés aux repas ou à la garderie. Est évoquée la façon d'expliquer clairement aux parents le rôle de chacun.

Les parents d'élèves proposent de faire passer en début d'année une fiche récapitulative des rôles des écoles et de la mairie.

Mme Capdepont revient ensuite sur un courrier de la mairie adressé aux parents destiné à préciser le déroulement de la sortie des élèves à la fin des cours (avenant au règlement de l'APS), concernant notamment les retards des parents. Celui-ci comportant des éléments concernant directement l'école, il n'a pas été distribué aux élèves.

Elle rajoute qu'un courrier signé des directeurs des écoles élémentaires de la commune a été transmis à la mairie pour expliquer pourquoi.

La mairie dit ne pas avoir reçu ce courrier.

Mme Capdepont s'en étonne et explique que, quoi qu'il en soit, la mairie ne peut organiser le temps de la sortie des classes ni en expliquer les règles aux parents.

Les parents de la FCPE rajoutent que la loi indique que les enfants doivent être confiés à la gendarmerie si personne ne vient les chercher.

La mairie s'engage à modifier le mot en prenant en compte les propositions de formulation des enseignants. Tout en précisant que pour un enfant ayant un dossier et inscrit à l'APS, l'APS peut appeler la gendarmerie une fois l'heure maximale de garde dépassée alors que, pour un enfant non inscrit à l'APS, le directeur en a la charge et donc peut appeler la gendarmerie.

Les directeurs précisent que le problème de retard est récurrent chez certains parents. M. Sarrazin justifie le mot engagé par la mairie comme étant une piqûre de rappel pour les familles en question.

Les parents de l'AAPE proposent d'augmenter le tarif horaire de l'APS pour les enfants non prévus.

La mairie leur rappelle que la capacité d'accueil de l'APS est actuellement de 70 enfants. Pour des raisons de sécurité, l'APS ne peut en accueillir plus, même de façon exceptionnelle.

Les enseignants rajoutent que par rapport au texte proposé par la mairie, les textes de lois et de l'éducation nationale sont flous sur les retards des parents, et qu'il est donc plus judicieux d'attendre d'avoir des réponses juridiques et institutionnelles plus précises avant de le diffuser à tous les parents.

Le problème de la possibilité d'accueil par l'APS des enfants de parents en retard est soulevé.

M. Sarrazin définit le fonctionnement de l'APS : un enfant doit avoir ouvert un dossier d'inscription à la mairie, puis l'enfant doit être inscrit au quotidien, pour permettre la bonne organisation de l'APS.

En cas d'urgence et si les parents préviennent de leur retard et donc de la nécessité que leur enfant aille à l'APS (si bien sûr l'enfant est déjà inscrit), l'APS pourra l'accepter dans la limite de 70 enfants.

Mme Capdepont recentre la discussion sur l'information à faire passer aux parents et indique que le mot doit être fait conjointement avec la mairie.

Les parents de la FCPE demandent s'il est possible d'augmenter le nombre d'enfants admis à l'APS.

M. Sarrazin indique que pour l'instant seuls 70 enfants peuvent être accueillis.

Les mêmes parents demandent à ce que soient chiffrés les refus d'accueil des enfants à l'APS, donc que la mairie chiffre les réels besoins des parents.

Il est précisé que lors des futurs travaux de l'école, une salle de 200m² sera allouée à l'APS et le CLSH, et que le nombre d'enfants accueillis sera augmenté.

1. Divers

a. Action pour les RASED

Des pétitions ont été signées contre la disparition des RASED.

Mme Capdepont informe les membres du conseil que la maîtresse E du secteur de Salles souhaite proposer aux parents du secteur de faire une projection du film « Un parmi d'autres » suivie d'une soirée débat autour des RASED.

b. La fête des écoles

Un parent de l'AAPE propose de faire passer un courrier dans les entreprises des parents pour récolter plus de lots.

Cette proposition sera probablement appliquée.

M. Belou annonce que le comité des fêtes du bourg viendra à la réunion du 5 avril et essaiera d'aider les écoles.

2. Les points des parents

a. La cantine

Certains parents s'inquiètent de voir leur enfant dévorer un goûter en rentrant de l'école. Ils se demandent si les rations sont suffisantes. Et rajoutent que le pain est rationné : les enfants ne pourraient en prendre que deux tranches.

Mme Capdepont précise que les rations de pain sont données lors du passage avec le plateau mais qu'ils peuvent aller se resservir après.

M. Sarrazin explique que les rations sont normales pour les enfants de l'école élémentaire.

Il est aussi précisé que les enfants ne prennent pas toujours les trois parties du repas proposées (entrées, plat, dessert).

Les parents de la FCPE font remarquer que les réunions de la commission cantine sont faites au milieu de l'après midi, et que de ce fait les parents d'élèves ne peuvent être présents. Ils demandent à ce qu'elles puissent être programmées en fin d'après-midi.

M. Sarrazin propose de demander aux dames de cantine comment sont servis les enfants.

b. Sécurité à la pause méridienne

Les parents de l'AAPE s'inquiètent du fait qu'un mur au fond de la cour serait escaladé et enjambé par des enfants, la plupart du temps pour aller chercher un ballon. Ils s'inquiètent aussi au sujet d'un petit portail habituellement non fermé.

La mairie assure que la surveillance de la cour entre 11h30 et 12h50 est accrue et que les animatrices sont très vigilantes au niveau des angles morts.

Les parents demandent quand pourront être mises en place des barrières pour sécuriser la cour.

M. Sarrazin répond que cela sera fait lorsque le budget sera voté puis qu'il faudra ensuite faire passer des entreprises pour obtenir des devis.

c. Les commissions sécurité dans les écoles

La mairie assure qu'elles doivent passer tous les cinq ans.

Les directeurs d'école précise que depuis qu'ils sont en poste à Le Barp, ils ne les ont pas vues. M. Belou rajoute que l'école d'Haureuils est classée en 5^e catégorie (d'après un courrier de Mme le maire, ref : DnSTU/CD/JT/GDM n°145 du 15 mars 2007) et n'est donc soumise à aucune périodicité obligatoire. Une copie de ce courrier sera envoyée à la mairie.

d. Rappel des règles de diffusion des écrits des fédérations de parents d'élèves aux parents

Après avoir eu un problème avec l'école des Lutins, les parents de la FCPE se demandent comment sont transmises les informations des fédérations des parents d'élèves aux parents à l'école Michel Ballion.

Mme Capdepont explique que tous les mots des fédérations de parents sont toujours transmis aux parents.

e. Autre

Un parent de la FCPE explique que la bibliothèque du centre social de Talence souhaite faire des dons de livres aux écoles, et que pour en bénéficier il suffit de se faire connaître et de leur indiquer un thème de préférence.

La proposition est bien accueillie : les enseignants de Michel Ballion vont réfléchir au thème souhaité, Haureuils souhaite des ouvrages autour de l'art.

Signature des secrétaires de séance :

Signature des directeurs :